



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet : Travaux de sécurisation de l'église Notre-Dame et de la chapelle de l'Assomption à Dijon

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Dijon
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Agence Archipat, sous la maîtrise d'œuvre de Martin Bacot (architecte en chef des Monuments Historiques) Type : Architectes du Patrimoine
Description de l'action	Le contexte du projet : Édifiée entre 1220 et 1240, l'église Notre-Dame de Dijon constitue l'un des chefs-d'œuvre majeurs du gothique bourguignon. Elle se distingue notamment par sa façade-écran rythmée de 51 fausses gargouilles et par le Jacquemart, célèbre automate horloger installé en 1383, emblème de la ville. Classée au titre des Monuments historiques dès 1840, l'édifice a fait l'objet d'une importante campagne de restauration entre 1865 et 1884, conduite par l'architecte Jean-Charles Laisné, dont l'objectif était de restituer une lecture cohérente de son état médiéval. Dans ce contexte de restauration et afin de garantir la continuité du culte pendant les travaux, l'architecte Édouard Mairet fait édifier, entre 1877 et 1882, la chapelle de l'Assomption. Celle-ci accueille depuis lors le retable baroque de l'Assomption, œuvre de Jean Du-bois réalisée en 1694, transférée à cette occasion.

	Plus d'un siècle après ces interventions, l'état sanitaire de la chapelle de l'Assomption a conduit la Ville de Dijon à engager, à l'automne 2022, un diagnostic architectural et technique approfondi. Cette mission a été confiée à l'agence Archipat, sous la maîtrise d'oeuvre de Martin Bacot, architecte en chef des Monuments historiques. Compte tenu des premiers constats et de la complexité de l'édifice, le périmètre de l'étude a été élargi fin 2023 à l'ensemble de l'église Notre-Dame. Les conclusions de ces études ont été présentées le 16 avril 2024 à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), en présence des élus et des services municipaux. Elles ont mis en évidence des désordres structurels significatifs, affectant notamment les couvertures, les maçonneries et les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, dont la dégradation progressive menace la pérennité du monument. Par ailleurs, le diagnostic a révélé des insuffisances en matière de sécurité des personnes et des biens, en particulier concernant la prévention du risque incendie et la protection contre les intrusions. Au regard de ces constats, il a été décidé de valider une première tranche de travaux prioritairement dédiée à la mise en sécurité de l'édifice. Ces interventions constituent le préalable indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma directeur global de restauration de l'église Notre-Dame de Dijon. Les caractéristiques principales du projet : En septembre 2024, la Ville de Dijon, en qualité de maître d'ouvrage, a désigné à l'issue d'une consultation de maîtrise d'œuvre une équipe pluridisciplinaire composée de Martin Bacot, architecte en chef des Monuments historiques, d'un bureau d'études spécialisé en fluides et d'un économiste de la construction, afin d'assurer le pilotage opérationnel et technique de cette opération. Dans un premier temps, les travaux programmés portent sur une tranche prioritaire de mise en sécurité, structurée autour de quatre volets principaux : ☐ La purge, la remise en conformité et la rationalisation des réseaux électriques, incluant les dispositifs d'éclairage et le tableau général basse tension (TGBT) ; ☐ Le renforcement de la sécurité incendie, avec la création de colonnes sèches, la mise en place de systèmes de détection et d'alerte, ainsi que l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ; ☐ La sécurisation des cheminements, des circulations internes et des accès, tant pour les usagers que pour les personnels ; ☐ L'installation d'un dispositif de contrôle d'accès visant à améliorer la protection de l'édifice contre les intrusions. Dans le cadre de ces études, la maîtrise d'œuvre a également proposé la création d'un parcours touristique renouvelé. Lors de la visite du 10 juillet 2025, conduite par Madame la Maire, ce parcours a été validé dans son principe. Intégrant une déambulation guidée dans les parties hautes et les combles de l'église, ce nouvel itinéraire de visite a pour objectif de concilier exigences de sécurité, préservation du monument et ouverture au public. Il contribuera à renforcer l'attractivité du site tout en offrant une meilleure valorisation de la richesse architecturale, historique et patrimoniale de l'église Notre-Dame de Dijon.												
Partenaires	L'Etat (DSIL) : en attente de décision L'Etat (DRAC MH) : en attente de décision												
Coût prévisionnel	En investissement (HT) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td><td></td></tr> <tr> <td>Etudes</td><td></td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>1 795 935,00 €</td></tr> <tr> <td>Frais divers</td><td></td></tr> <tr> <td>Total</td><td>1 795 935,00 €</td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Acquisition		Etudes		Travaux	1 795 935,00 €	Frais divers		Total	1 795 935,00 €
Postes de dépenses	Montant HT												
Acquisition													
Etudes													
Travaux	1 795 935,00 €												
Frais divers													
Total	1 795 935,00 €												

	En fonctionnement (par an)			
	Postes de dépenses		Montant TTC	
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Acquisition			
	Etudes			
	Travaux	538 780,00 €	DSIL	En attente
	Travaux	400 000,00 €	DRAC MH	En attente
	Apports non financiers			
	Total	938 780,00 €		
	En fonctionnement (par an)			
	Postes de dépenses		Montant	
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser).			
Calendrier	• Commencement d'exécution : 6 janvier 2026 • Date prévisionnelle d'achèvement : 31 mars 2027 • Date prévisionnelle de paiement des dernières factures : octobre 2027 •			
Indicateurs d'évaluation proposés	• Satisfaction des usagers • • •			